

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 074-217401074-20240304-07\_2024-DE



## Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 04 mars 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :  
27 février 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
27 février 2024

## Objet

N° 07/2024

délibération d'approbation de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie;

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI, Thibault VICTOR.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

M. Le Maire présente la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien proposée par le Département de la Haute Savoie relative à l'aménagement de sécurité pour l'aménagement d'un parking rue de la croix Brochin, sur la RD 57, du PR 2.085 au PR 2.620 ainsi que d'un trottoir dans le sens montant entre le cimetière et l'église, sur le territoire de la commune.

Cette convention a pour objet de définir entre le Département et la Commune, les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, de déterminer la maîtrise d'ouvrage, de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service, pour l'aménagement pour l'aménagement d'un parking rue de la croix Brochin, sur la RD 57 ainsi que d'un trottoir entre le cimetière et l'église.

Cette convention indique que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 410 160.00 € TTC dont 346 319.12 € est à la charge de la Commune et 63 840.88 € est à la charge du Département, étant précisé que ces chiffres sont obtenus à partir d'une estimation prévisionnelle et que les participations réelles et définitives de chacune des deux parties seront établies d'après les quantités réellement constatées dans le décompte final de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0

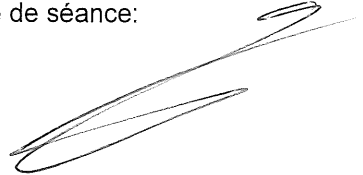
**APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie, de financement et

d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie relative à l'aménagement de sécurité pour l'aménagement d'un parking rue de la croix Brochin, sur la RD 57 telle que présentée,

**AUTORISE** M. le Maire à signer ce document,

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 05 mars 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Droisy le :
Et de sa publication le :	Le maire, Jean-Paul FORESTIER